

COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DE COURMANGOUX - 01370
DU VENDREDI 27 avril 2012 A 20 H

Convocation et Affichage : 20 avril 2012

Présents : Mme MORNAY Mireille - M. GAILLARD Jean-Claude - M. GAILLARD Michel
M. TOURNIER Hervé - M. BENARD Serge - M. CHORRIER COLLET Sébastien – M. GURET Gérard
M. TOURNIER Michel - Mme Patricia GIROUD

Absent : M. NEYRET Matthieu

Présidente : Mireille MORNAY

Secrétaire de séance : Mme Patricia GIROUD.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 30 MARS 2012

Pas de remarque, le compte-rendu est approuvé.

2. PROJET D'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Mme le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) a été mise en œuvre, et à quelle étape de la procédure le PLU se situe. Elle rappelle les motifs de cette élaboration, explique les nouveaux choix d'aménagement et précise quelles seront, pour chacune des zones, les règles d'urbanisme applicables.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire,

Vu la délibération du 31 janvier 2003 avec Mme Dufieux, et 26 février 2010 avec Mme Dally Martin prescrivant l'élaboration du PLU actuellement opposable,

Vu le projet d'élaboration du PLU et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durable, le règlement, les documents graphiques et les annexes ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- donne un avis favorable, par 8 voix pour et 1 voix contre, au projet d'élaboration du PLU
- précise que le projet est prêt à être présenté en réunion publique à la population. Cette présentation sera faite le vendredi soir 1er juin 2012 à la salle des fêtes

3. ENQUETE PUBLIQUE DU SCOT

M. Jean-Claude GAILLARD, 1^{er} adjoint, délégué au SCOT, rappelle les règles :

En France, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) est un document d'urbanisme qui détermine à l'échelle de plusieurs communes un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques, en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacement et d'équipements commerciaux ou industriels dans un environnement préservé et valorisé. Il a été instauré par la loi SRU du 13/12/2000.

Par ailleurs, le code de l'Urbanisme aux articles L 121-1 et suivants fixe le régime des SCOT.

La loi portant engagement national pour l'environnement dite "GRENELLE II" du 12/07/2010 renforce les objectifs des SCOT ainsi que les plans locaux d'urbanisme (PLU) ou carte communale.

C'est pour appliquer ces nouvelles dispositions obligatoires que le SCOT BOURG EN BRESSE REVERMONT doit être modifié.

Les principales modifications du SCOT BOURG EN BRESSE REVERMONT portent sur les points suivants :

- Pour un nombre limité de communes rurales, modification du choix des pôles à développer
- Inscription effective de la méthodologie de la définition du tissu urbain
- Modification marginale des lieux d'implantation des zones d'activité économique de niveau bassin de vie

- Intégration de l'arrêté préfectoral "Natura 2000"
 - Approfondissement des règles de réalisation des orientations d'aménagement.
- Le projet de PLU de la commune de Courmangoux n'est pas touché par ces modifications car il avait largement anticipé sur les obligations du "GRENELLE II".
- Le SCOT a donc l'obligation de lancer une enquête publique avant de mettre en application son nouveau document d'orientation générale.

Le conseil municipal ouï cet exposé, et ne formule aucune observation particulière sur le projet qui lui a été soumis et émet un avis favorable.

4. GESTION POUR L'ENGAGEMENT D'UNE CONSULTATION EN VUE DE LA CONCLUSION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE

Le Maire rappelle à l'assemblée que :

La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires à la fonction publique territoriale, et notamment son article 26 ainsi que le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 autorisent les Centres de gestion à souscrire, pour le compte des collectivités et établissements du département qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions des articles L. 416-4 du code des communes et 57 de la présente loi.

Un contrat arrivant à échéance le 31 décembre 2012. a été conclu par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Ain

le Conseil,

- *Décide de donner mandat au Président du Centre de gestion de l'Ain afin :*
 - o *qu'il procède à la consultation des différents prestataires potentiels ;qu'il conclue le cas échéant un contrat-groupe adapté aux besoins des collectivités mandataires ;qu'il informe ces collectivités des caractéristiques du nouveau contrat-groupe qu'il se fasse le relais de toute demande d'adhésion au dit contrat et qu'il prenne toute décision adaptée pour réaliser réglementairement la passation du marché susvisé.*

5. APPEL A PROJETS 2013 POUR DOSSIERS DE SUBVENTION

Mme le Maire rappelle le principe d'aides aux communes. Le Département a adopté en avril 2011, un nouveau dispositif auquel le Conseil Général a pré-réservé une enveloppe de 7,2 M€ de subventions pour 2013, par délibération adoptée lors de la session budgétaire des 5, 6 et 7 décembre 2011.

Il nous appartient de solliciter des aides au moyen de fiche d'intention pour des projets à démarrer après le 1^{er} janvier 2013 (solde travaux 2012 ou projets étudiés et mis au budget 2013). Ces demandes seront sélectionnées ou non en conseil communautaire le 22 mai 2012, suivant un critère d'importance au sein de la CCTER, pour être transmises avant le 15 juin 2012 au Conseil Général. Les projets seront ensuite discutés parmi l'une des 7 conférences territoriales.

Mme le Maire propose la réhabilitation du bâtiment de la mairie avec création de 2 appartements à l'étage, et les bureaux de la mairie au rez-de-chaussée avec création d'un bâtiment à l'arrière, et accès à la salle des fêtes du même côté., la réalisation d'un cheminement en mode doux entre Chevignat et Roissiat, l'aménagement du carrefour de Chevignat.

Le conseil charge Mme le maire de solliciter les services de Yannick GALLAND pour la maîtrise d'œuvre de ces dossiers et le chiffrage (bornage –acquisition terrain-travaux).

6. ACCESSIBILITE – VOIRIE

M. Jean-Claude GAILLARD, 1^{er} adjoint et délégué à la **commission accessibilité handicapé** à la Cté de Cnes fait le compte-rendu de la 1^{ère} réunion à Simandre sur Suran le 18 avril 2012. Un point a

été fait avec toutes les communes sur les problèmes et réalisations à envisager pour l'accessibilité de la voirie et des ERP avant 2015, mais qui vont engendrer des coûts très importants. La commission de la CCTER avec Cyrille GOUTTE et Yannick GALLAND aidera les communes pour la mise en œuvre des travaux ou des dérogations à solliciter.

M. BENARD Serge, délégué à la **commission voirie** de la Cté de Cnes, fait le compte-rendu des diverses réunions, et des travaux accordés. Il a rendez-vous lundi 30 avril pour les travaux à envisager pour la route de la Forêt.

7. QUESTIONS DIVERSES.

a. DM POUR MODIFICATION DU COMPTE DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT DE LA M49

Les dépenses imprévues de la section de fonctionnement sont supérieures au pourcentage maximum de 7,5% des dépenses sans les écritures budgétaires, soit 1 578,42 € autorisés au lieu de 3698,45€ mis au budget. Le conseil municipal charge Mme le Maire de faire un virement du compte 022 au compte 615 de 2130 € pour l'entretien et réparation.

b. RAPPEL TENUE DES BUREAUX DE VOTE

Chacun doit revoir tableau du compte-rendu du 17 février pour les horaires de présence. Il y a lieu de mettre 3 personnes lors de chaque permanence et le tableau est modifié en conséquence pour le 2^{ème} tour des présidentielles et pour les législatives.

| | PRESIDENTIELLES | | | |
|---|--|--|---|---|
| | 8h- 11h | 11h-15h | 15h-18h | Dépouillement |
| 2 ^{ème} tour 06 mai 2012 : | Michel GAILLARD Serge BENARD Mireille MORNAY | Gérard GURET Patricia GIROUD Michel GAILLARD (de 11 h à 13 h) | Mireille MORNAY Jean-Claude GAILLARD Hervé TOURNIER | Tous les membres présents au bureau de vote |

ELECTIONS LEGISLATIVES

| | LEGISLATIVES | | | |
|---|--|--|---|---|
| | 8h- 11h | 11h-15h | 15h-18h | Dépouillement |
| 1 ^{er} tour : 10 juin 2012 | Michel GAILLARD Serge BENARD Sébastien CHORRIER-COLLET | Gérard GURET Patricia GIROUD Jacques MORNAY (de 11 h à 13 h) | Jean-Claude GAILLARD Hervé TOURNIER Michel TOURNIER | Tous les membres présents au bureau de vote |
| 2 ^{ème} tour 17 juin 2012 | Serge BENARD Sébastien CHORRIER-COLLET Michel TOURNIER | Gérard GURET Patricia GIROUD Michel GAILLARD (de 11 h à 13 h) | Mireille MORNAY Jean-Claude GAILLARD Hervé TOURNIER | Tous les membres présents au bureau de vote |

c. DECISION MODIFICATIVE POUR CREATION LIGNE BUDGETAIRE D'UNE AIRE DE JEUX AU PLAN D'EAU A CHEVIGNAT

Mme le Maire explique que la commune a l'opportunité d'obtenir une aide financière avec la réserve parlementaire du sénateur Jacques BERTHOU pour la création d'une aire de jeux au plan d'eau à Chevignat.

Après concertation, le conseil donne son accord pour un transfert de 9000€ du compte 2313/213 Bâtiment mairie vers la création d'un compte n°2313/221 aire de jeux Chevignat et subventions attendues 8000€ au compte 1318.

d. COURRIER DE L'ACCA

Mme le Maire fait part d'une demande du président de l'ACCA pour poser de l'enrobé devant le portail d'entrée du local de la Cure, ainsi que le remplacement du chéneau du toit.

Cette demande sera étudiée dans le cadre de la mise aux normes des travaux de la mairie.

Pour le chéneau, il convient de revoir M. SEGOND qui devait refaire les siens en même temps.

Fin de réunion à 22 heures.

Prochaine réunion fixée au vendredi 8 juin 2012 à 20h.